



MINISTÈRE DU TRAVAIL, DU PLEIN EMPLOI ET DE L'INSERTION
MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE LA PRÉVENTION
MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS, DE L'AUTONOMIE ET DES PERSONNES HANDICAPÉES

ARRÊTÉ du 10 JUIL. 2023

fixant la composition du jury de l'examen professionnel pour l'avancement au grade d'attaché principal d'administration de l'Etat au titre de l'année 2024

Le ministre du travail, du plein emploi et de l'insertion, le ministre de la santé et de la prévention et le ministre des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées

Vu Le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2011-1317 du 17 octobre 2011 modifié portant statut particulier du corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 18 novembre 2011 fixant la rémunération des agents publics des administrations en charge de la santé, de la jeunesse et de la vie associative, des solidarités et de la cohésion sociale, de la ville et des sports participant à titre d'activité accessoire à des activités de formation et de recrutement ;

Vu l'arrêté du 30 septembre 2013 fixant les règles relatives à la nature et à l'organisation générale de l'examen professionnel pour l'accès au corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat ainsi qu'à la composition et au fonctionnement des jurys ;

Vu l'arrêté du 3 juillet 2023 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture de l'examen professionnel pour l'avancement au grade d'attaché principal d'administration de l'Etat,

ARRÊTE :

Article 1^{er}

La composition du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'attaché principal d'administration de l'Etat au titre de l'année 2024 est fixée ainsi qu'il suit :

M. Louis-Charles VIOSSAT	Inspecteur général des affaires sociales à l'Inspection générale des affaires sociales <u>Président du jury</u> ;
Mme Barbara DE MIRMAN	Attachée principale d'administration de l'Etat à la Direction générale de l'offre de soins ;
Mme Martine DESMET	Inspectrice de classe exceptionnelle de l'action sanitaire et sociale à l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France ;
M. Hakim FAKHET	Attaché principal d'administration de l'Etat à la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Nouvelle-Aquitaine ;

M. Serge FAYOLLE	Inspecteur hors classe de l'action sanitaire et sociale à l'Agence régionale de santé d'Auvergne-Rhône-Alpes ;
Mme Valérie GOETZ	Administratrice territoriale hors classe à l'Agence régionale de santé de Grand-Est ;
M. Mathieu GUIBARD	Administrateur de l'Etat à la Direction générale de l'emploi et de la formation professionnelle ;
Mme Florence LYS	Administratrice de l'Etat hors classe à la Direction générale de la santé ;
M. Bertrand MOREUX	Attaché principal d'administration de l'Etat à la Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de l'Isère ;
M. Philippe OUCHEN	Attaché hors classe d'administration de l'Etat à la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités des Hauts-de-France ;
M. Vincent RAISON	Attaché principal d'administration de l'Etat à la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités des Hauts-de-France ;
Mme Anne RAMAT	Directrice adjointe du travail à la Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de la Gironde ;
Mme Pascale STOVEN	Attachée principale d'administration de l'Etat à la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités des Hauts-de-France.

En cas d'absence ou d'empêchement du président, cette fonction sera assurée par Madame Florence LYS.

Article 2

Cet examen professionnel est classé dans le groupe 1 pour l'application des dispositions de l'arrêté du 18 novembre 2011 susvisé.

Article 3

La directrice des ressources humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le

10 JUL. 2023

Le ministre de la Santé et de la prévention
Pour le ministre et par délégation :

Le chef du Département de l'allocation des ressources
du recrutement et de la politique de rémunérations



Le ministre du travail, du plein emploi et de l'insertion
Pour le ministre et par délégation :

Le chef du Département de l'allocation des ressources
du recrutement et de la politique de rémunérations

